

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN, Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, MAUBRUN, A. DANIEL, G. JACQUEMENT

Excusés : L. LAVAUD (procuration donnée à A. CAILLOT), M.L. ANDRIEUX (procuration donnée à V. FRICONNET), R. GUINEBERT (procuration donnée à P. MEYNARD)

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 43

Présence de Monsieur LOUVET, Inspecteur des Finances Publiques à la Trésorerie de SAINT-YREIX LA PERCHE et Conseiller aux décideurs Locaux, à la demande de Monsieur le Maire.

En préambule, Monsieur LOUVET informe les élus sur la réorganisation des Trésoreries dans le Département, suite à la fermeture de CHALUS au 31/12/2020 et au rattachement de notre Commune à SAINT-YREIX LA PERCHE. Il présente également la réforme portant sur la taxe d'habitation, qui sera totalement supprimée en 2023, sauf pour les résidences secondaires.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26/02/2021

Aucune remarque du Conseil, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

* Compte administratif de de l'Assainissement :

Résultat de fonctionnement excédentaire : **8 349,12 €** - résultat cumulé : 7 665,83 €

Résultat d'investissement déficitaire : **28 512,19 €** - résultat cumulé : 126 945,32 €

Adopté à l'unanimité

* Compte administratif communal :

Résultat de fonctionnement excédentaire : **157 937,73 €**, résultat cumulé : 273 954,07 €

Résultat d'investissement excédentaire : **164 463,69 €**, résultat cumulé : 203 423,83 €

Adopté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget de l'Assainissement : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit 7 665,83 €, va permettre de financer le besoin d'investissement pour 23,68 €, la différence (7 642,15 €) sera reportée à la ligne 002.

Budget communal : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit 273 954,07 €, va permettre de financer le besoin d'investissement à hauteur de 154 620,17 €, la différence (119 333,90 €) sera reportée à la ligne 002.

VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales, ainsi que le **produit fiscal attendu pour 2021, qui s'élève à 277 360 €**, suite à la revalorisation des valeurs locatives. Il informe l'Assemblée que **pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux Communes, à compter du 01/01/2021**. Ainsi, le taux voté par la Commune pour cette taxe foncière, soit 12,74 % en 2020, est majoré du taux voté par le Conseil Départemental en 2020, soit 18,96 %, d'où un taux de **31,70 %**.

Aussi, **compte tenu des recettes supplémentaires encaissées, soit 11 465 €, le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition**. Ceux-ci seront donc les suivants :

- **31,70 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, **dont 18,96 % du taux départemental**
- **64,30 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Accord du Conseil à l'unanimité pour voter ces taux.

VOTE DES BUDGETS

* BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en **dépenses et en recettes de fonctionnement** à la somme de **40 128 €** et en **dépenses et recettes d'investissement** à la somme de **961 315 €** correspondant à la programmation des travaux de **réhabilitation des réseaux d'assainissement dans une partie du Bourg et de construction d'une nouvelle station d'épuration.**

Budget adopté à l'unanimité.

***BUDGET COMMUNAL**

Celui-ci s'équilibre en **dépenses et recettes de fonctionnement** à la somme de **804 119 €** et en **dépenses et recettes d'investissement** à la somme de **914 283 €.**

Le Maire présente au Conseil le détail des programmes d'investissement pour 2021, dont la **collecte des eaux pluviales pour la somme de 90 000 €**, qui fait partie des travaux de réfection des réseaux d'assainissement, mais qui doit être affectée au budget communal.

Budget adopté à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A LA VIE FAMILIALE PENDANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SES EQUIPEMENTS

Cette convention a été préalablement envoyée à chaque conseiller pour en prendre connaissance avant la réunion. Le Maire informe le Conseil que la prise d'effet de cette mise à disposition aura lieu à compter **du 1^{er} Mai et jusqu'au 31 Octobre 2021.**

Mme BONNAT fait remarquer que l'expression « gestion en bon père de famille » mentionnée à l'article 4, ne doit plus être utilisée et doit être remplacée par le terme « raisonnablement ».

Après en avoir débattu, le Conseil ne formule pas d'autre remarque et autorise le Maire à signer ce document.

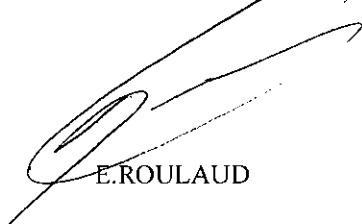
QUESTIONS DIVERSES

Mme DANIEL fait remarquer que l'accès aux logements situés dans l'Immeuble de la Maire, est très difficile pour les personnes âgées. Aussi, le Maire propose d'engager une étude pour la mise en place d'un ascenseur ou d'un monte-personne.

Accord du Conseil pour engager cette étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.

Le secrétaire de séance,


E.ROULAUD

Le Maire,

C.BONNAT